



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 06/2021 :

Demande de crédit de CHF 60'000.—TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 10 mai 2021 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon et Monsieur Alain Ghilardini puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Christian Dugon Monsieur Alain Ghilardini pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande de crédit figure au plan d'investissement (35 – divers bâtiments) pour CHF 70'000.--

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte de plusieurs devis demandés par la Commune. La meilleure offre a été retenue.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie, ce qui se justifie compte tenu du montant en jeu.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 2'310.-- par an (dont CHF 310.-- d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 0.79 par habitant/an (situation au 31.12.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 30 ans, ce qui correspond à la durée de vie estimée des installations.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 06/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 06/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 60'000.— TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet sur 30 ans

Arzier - Le Muids, le 10 mai 2021

Demande de crédit de CHF 60'000.—TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids

Pour la Commission des finances :

Didier HERMANN

Fanny WEINMANN

Jean-Marie WEYER

Méliné VINCENT

Excusé

Christian BRUGGER

Rapporteur